

25 juillet 2017

AUDIENCE AVEC B. LE MAIRE



La DGCCRF est aujourd'hui dans une situation extrêmement critique. La mise en place de la Réate en 2009 a acté le démantèlement de cette administration en partitionnant ses missions dans deux structures administratives sans lien hiérarchique entre elle : la DIRECCTE, au niveau régional et les DD(CS)PP, au niveau départemental.

Cette rencontre s'inscrit dans la continuité de l'annonce faite dans son courrier du 11 juillet et au CTM du 12 juillet dernier en réponse au courrier que les syndicats de la DGCCRF **SOLIDAIRES** CGT, FO, CFDT et CFTC et leurs fédérations avaient adressé au ministère le 26 juin 2017. Le ministre était accompagné de Mme Isabelle Braun-Lemaire Secrétaire Générale des MEF, Mme Homobono Directrice générale de la DGCCRF, M. Frédéric Chastenet de Gery Chef du Soutien au Réseau DGCCRF et de M. Bertrand Sirven Conseiller auprès du ministre.

Le Ministre a souhaité d'abord entendre les fédérations tout en précisant qu'il reprenait les réflexions du projet de régionalisation porté par E. Macron et rejeté par Matignon.

Pour lui il n'y aura pas de prise de décision aujourd'hui mais la réflexion sur les missions devait s'inscrire dans la contrainte budgétaire.

Pour Solidaires, la DGCCRF est aujourd'hui dans une situation extrêmement critique. La mise en place de la Réate en 2009 a acté le démantèlement de cette administration en partitionnant ses missions dans deux structures administratives sans lien hiérarchique entre elle : la DIRECCTE, au niveau régional et les DD(CS)PP, au niveau départemental.

**Cette réforme a supprimé toute cohérence à l'action de la DGCCRF tant les missions de celle-ci sont interdépendantes.**

Ces modifications successives ont entraîné une perte d'identité « CCRF », une perte d'efficacité, une perte de compétences, une perte d'expérience partagée, une perte d'efficacité, une perte de synergie entre les différentes missions, une perte de la doctrine administrative unifiée et une perte de l'assistance informatique de proximité.

Ce constat d'échec est aujourd'hui partagé dans de nombreux rapports. Tous constatent que la DGCCRF ne peut fonctionner de manière efficace dans le cadre de l'organisation actuelle et que le service public de protection économique des consommateurs est aujourd'hui en péril.

Les rapports précités, qui soulignent tous la situation catastrophique que connaît la DGCCRF n'ont pas été pris en compte, les agents n'ont pas été plus entendus et leur travail s'exerce actuellement dans des conditions d'extrême tension.

C'est pourquoi, pour **SOLIDAIRES** la DGCCRF doit être restructurée afin de retrouver un fonctionnement optimal. Ceci implique la sortie des DDI. **SOLIDAIRES** 1ère organisation syndicale de la DGCCRF, revendique une Direction Générale chargée de la protection économique du consommateur, de la qualité et de la sécurité des produits alimentaires et non alimentaires et des services, et de la loyauté de la concurrence rattachée au Ministère de l'économie avec un commandement vertical sur toutes les structures ayant en charge ces missions qu'elles soient locales ou régionales ; ceci implique la sortie des actuelles DDI et la création d'Unités départementales dédiées et dotées des effectifs suffisants pour accomplir leurs missions. «**On peut gouverner de loin, mais on n'administre bien que de près.**»

**Le rétablissement d'un fonctionnement vertical direct, plus fluide, qui a fait ses preuves 25 ans durant, est indispensable pour redonner du sens à notre action. «On peut gouverner de loin, mais on n'administre bien que de près.»**

Au-delà des restructurations qui ont entraîné la perte d'efficacité, les effectifs de la DGCCRF ont chuté de **3 358 à 3 053** agents de 2010 à 2015, aujourd'hui **30 % des départements fonctionnent avec 9 agents et moins.**

Un bon exercice des missions dans un service départemental n'est pas compatible avec un effectif inférieur à 9, seuil critique en deçà duquel il est dangereux d'aller; aussi nous souhaiterions savoir ce que vous envisagez de faire eu égard aux déclarations faites par le Président E. Macron sur la suppression d'un quart des départements français. Prévoyez-vous, la suppression ou le rapprochement de certaines structures ?

La situation pour le service du SCL (Service commun des laboratoires) chargé de l'analyse des prélèvements effectués pour le compte de la DGCCRF et de la DGDDI a également subi, et ce, depuis de nombreuses années, une restructuration conséquente couplée à une diminution drastique de ses effectifs.

**SOLIDAIRES revendique un renforcement significatif de l'effectif de la DGCCRF et du SCL en corrélation avec l'ensemble des activités d'intérêt général qui leur sont dévolues.**

Au-delà des problèmes d'organisation, la DGCCRF est touchée par deux nouvelles missions qui vont alourdir considérablement les charges de travail et par la mise en place d'un nouvel indicateur, qui vont contribuer encore plus à détériorer les conditions d'exercices des missions.

- La première mission concerne **le transfert des contrôles à l'importation des produits végétaux d'origine biologique** de la DGDDI vers la DGCCRF sans moyens humains supplémentaires. Cette nouvelle activité est incalibrable en termes de temps et d'effectifs et va peser d'autant plus sur l'ensemble des missions actuellement exercées dans des conditions déjà très dégradées. Cela va se répercuter également sur le Service Commun des Laboratoires qui va devoir lui aussi, là encore, absorber, sans moyens supplémentaires, les 3 à 5 % d'échantillons qui seront prélevés (chiffage actuel) aux fins d'analyses.

- La seconde mission concerne la **publication des résultats des contrôles sanitaires** dans le secteur alimentaire découlant de la loi d'Avenir pour l'Agriculture de 2014 pour la transparence des contrôles en matière alimentaire.

Si le principe prévu semble a priori utile au renforcement de l'information des consommateurs, nous sommes pour le moins sceptiques quant à l'atteinte de l'objectif de cette démarche et surtout de son efficacité.

En particulier, en raison :

- **du nombre ridiculement bas des effectifs** dédiés au contrôle des secteurs de l'alimentaire ;

- **de la nature même des interventions** qui vont découler du dispositif tel qu'il est conçu et qui de fait vont s'éloigner de la notion de contrôle qualité-sécurité pour s'apparenter à un audit de « façade ». Les consommateurs n'auront qu'une vision très partielle, et de surcroît biaisée, de la (réalité) qualité ou qualité réelle de l'établissement.

**SOLIDAIRES CCRF et SCL** juge que ce texte est non seulement inefficace mais qu'il va surtout contribuer à tromper les consommateurs et créer des distorsions de concurrence entre les entreprises.

- Depuis le 1er janvier 2017, un nouvel indicateur de performance baptisé « nombre de visites par ETPT » a été mis en place. Il ne tient compte ni des agents sédentaires affectés en plus aux fonctions support des DDI, ni des temps partiels, ni des congés de maternité, ni des congés de maladie, ni des autorisations d'absence, ni du traitement des demandes d'information des usagers.

Dans certaines structures de 77 visites annuelles initialement prévues, il est désormais exigé 180 ou 200 visites... de l'abatage en sorte ! Cet objectif est absolument inatteignable !. Sauf à ne plus exercer correctement toutes les missions et ne plus consacrer du temps aux autres tâches liées aux enquêtes (gestion des alertes, rédaction de rapports de contrôles au formalisme de plus en plus contraignant et autres divers courriers, mesures administratives, procès-verbaux, suivi de prélèvements, veille réglementaire, formation des agents ...).

Dans certaines structures, apparaissent déjà des pressions sur les agents directement liées à la non atteinte de ces objectifs accentuant le mal être au travail, en contradiction totale avec la mise en place par la DGAFP de mesures de prévention des risques psycho-sociaux des agents.

Ce nouvel outil a été imposé en l'absence de tout dialogue social, dans un contexte de réformes structurelles, de pression au travail et de missions sans cesse élargies en totale inadéquation avec l'état des effectifs, c'est pourquoi nous demandons sa suppression.

Pour **SOLIDAIRES**, il est temps de mettre un terme au « dik-tat des indicateurs quantitatifs » et de réhabiliter le métier d'enquêteur. Ce qui passe évidemment par le renforcement significatif des effectifs.

### **La réponse du ministre a porté sur 4 points :**

- **Chaîne de commandement** : Il a affirmé sa préférence -dixit comme E. Macron - «pour une chaîne de commandement CLAIRE» précisant qu'il détestait les chaînes de commandement diluées. *«j'aime qu'il y ait un chef et qu'il soit responsable».* *« S'il doit y avoir une divergence interministérielle on assumera cette divergence ! »*

- **Proximité de l'échelon départemental** : Se revendiquant comme un «*fervent défenseur du département*» pour lui, il va de soi que pour une meilleure efficacité la proximité départementale est le bon niveau pour une connaissance fine du terrain et des enjeux. Néanmoins pour lui le niveau de proximité doit se regarder en fonction des agents disponibles.

- **Missions** : Il a annoncé son désir de revoir les missions, d'en définir le coeur, de cesser l'empilement, de redéfinir les enjeux et la mission de la CCRF.

- **Effectifs** : Il ne considère pas cette question comme «prioritaire», qu'il élargit également aux questions d'infrastructures et d'intendance, si les trois points précédents sont redéfinis. Il rappelle que tous les ministères sont soumis aux contraintes budgétaires.

Il a proposé que des discussions s'ouvrent sur ces 4 points avec la secrétaire générale des MEFS d'ici début octobre. Date à laquelle il rencontrera à nouveau les organisations syndicales pour finaliser sa décision.

**Pour Solidaires, si la reconstitution d'une chaîne verticale, synonyme de sortie des DDI ainsi que la réaffirmation de l'importance du niveau départemental répondent à nos revendications ses réponses tant sur les missions que sur les effectifs sont loin de nos exigences pour une CCRF efficace avec des effectifs correspondant à nos missions.**

**Pour Solidaires il n'y a pas de missions prioritaires elles sont toutes interdépendantes dans le respect de l'intérêt général et du service public..**